

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 280/7e L la Commission permanente envoyant en mission en métropole neuf membres de la Chambre des Députés (rendue exécutoire par arrêté n° 72-1016/5G/CD du 28 juin 1972) .

n° 280/7e L la

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
28 juin 1972

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1972

Date du numéro
10 juillet 1972

VISAS

Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

Vu la délibération n° 475/6e L du 24 mai 1968 portant réglementation financière pour le Territoire français des Afars et des Issas

Vu l'arrêté n° 1634/SG/CG du 23 octobre 1968 portant règlement sur la comptabilité publique et fixant les attributions des agents de l'ordre administratif chargés de l'exécution du budget du territoire et des budgets annexes ; A voté dans sa séance du 20 juin 1972,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une délégation de la Chambre des Députés se rendra en mission à Paris le 12 juillet pour participer aux cérémonies commémoratives du 14 juillet. Art. 2. — Cette délégation sera composée des députés suivants : MM. Orbisso Gaditto Hassan, chef de mission ; Abdoulkader Hassan Mohamed ; Ahmed Hassan Ahmed ; Ali Elmi Yonis ; Idriss Farah Abane ; Mohamed Ali Gadilleh ; Omar Mohamed Bourhan ; Mohamed Djama Elabe ; Mohamed Othman Youssouf.

Le Président de la Commission permanente ORBISSO GADDITO HASSAN. **Le Secrétaire de la Commission permanente** ABDOULKADER HASSAN MOHAMED.